

Besançon, le 3 juillet 2026

**Décision n° 2026/28 relative à la vente d'une maison de ville
située au 3 rue Charles Nodier à Besançon**

Vu le code la santé publique et notamment ses articles L. 6143-1, L. 6143-4, L. 6143-7 et suivants et R. 6143-1 et suivants ;

Considérant la vacance locative depuis le 30 juin 2026 ;

Considérant l'estimation de vente faite par l'agence immobilière Marc Vernier qui situe la valeur potentielle du bien entre 820 000 € et 850 000 € ;

Vu l'avis favorable du Directoire du 3 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de surveillance du 3 juillet 2026 ;

Considérant que le terrain concerné n'a pas vocation à être utilisé pour y implanter une activité hospitalière ;

Considérant l'intérêt pour le CHU Besançon Franche-Comté de poursuivre cette cession ;

Le Directeur Général décide

Article 1 :

De mettre en vente-la maison de ville située 3 rue Charles Nodier 25000 BESANCON pour un prix de 850 000 € net vendeur. Le prix de cession pourra être acté avec une marge de négociation raisonnable.

Article 2 :

La présente décision est portée à l'information des personnes concernées et prend effet à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.



Thierry GAMOND-RIUS
Directeur Général